

TRANSMIS LE 26/03/2024  
REÇU LE 26/03/2024  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 28/03/2024  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LF 28/03/2024

2024/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

#### DÉLIBÉRATION N°6

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RÉMUNÉRATION DU MÉDECIN VACCINATEUR –  
ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 DÉCEMBRE 2023.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjoints au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Marc SCHWEITZER.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*)** : Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Alain VERBRUGGHE à Dominique ASARO.

Franck GAILLARD à Frédéric LÉPRON.

Bruno DE CARLI à Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET à Henri FERNANDEZ.

Maryem EL AMRANI à Marion WERNER.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN à Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT à Vincent MULOT.

#### ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION n°6

**OBJET RESSOURCES HUMAINES – RÉMUNÉRATION DU MÉDECIN VACCINATEUR –  
ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 DÉCEMBRE 2023.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales qui prévoyait la recentralisation des compétences confiées aux départements et notamment la politique de vaccination,

**VU** la délibération en date du 23 mars 2006, fixant le tarif de la rémunération du médecin à 2,76 € brut par injection, soit 2,23 € net,

**VU** la délibération en date du 14 décembre 2023, fixant le montant de la rémunération du médecin-vaccinateur sur la base d'un forfait de 150 € par école,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de rendre la rémunération encore plus attractive, compte tenu des difficultés de recrutement d'un médecin vaccinateur,

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé d'adopter un tarif horaire de 105 € net,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient en conséquence d'abroger la délibération n°5 du Conseil Municipal du 14 décembre 2023,

**APRÈS** avis de la Commission Ressources et Développement en date du 7 mars 2024,

**ENTENDU** l'exposé du Rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**

**Article 1 : ABROGE** la délibération n°5 du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.

**Article 2 : FIXE** la rémunération du médecin vaccinateur à 105 € net de l'heure.

**Article 3 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 4 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
**Maire de Franconville-la-Garenne**  
**Conseiller régional d'Île-de-France**



#### A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire  
*Le 28 mars 2024*  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

*Mme Jeanne Charmois - Cuypro*



**Acte à classer**

dl21032024Q06

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-26T15-59-33.00 ( MI251886252 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20240321-dl21032024Q06-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - RÉMUNÉRATION DU MÉDECIN VACCINATEUR  
- ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 DÉCEMBRE 2023

Date de décision : 21/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 06 - RH -Rémunération du médecin vaccinateur.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/03/24 à 15:59

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 26/03/24 à 15:59

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 26/03/24 à 16:04

